

les goémoniers des abers

par rené georgelin



Côtes du Léon - LES GOÉMONNIERS

Nul, mieux que notre Président d'Honneur et ami, l'Administrateur Général des Affaires Maritimes René Georgelin, n'était plus qualifié pour évoquer l'activité caractéristique de notre pays des Abers : l'exploitation des algues marines.

Ses fonctions administratives d'une part, qui lui ont permis de cerner les problèmes de nos goémoniers et, d'autre part, la connaissance approfondie qu'il a de cet archipel d'Ouessant, témoin de la vie rude de nos gens de Landéda ou de Plouguerneau qui y revenaient chaque année séjourner dans des conditions incroyables de solitude et d'inconfort.

Georges Illerut

... / ...

" Les habitans des Paroisses situées sur les côtes de la mer
" s'assembleront le premier Dimanche du mois de Janvier de chacune
" année, à l'issue de la Messe paroissiale, pour régler les jours
" auxquels devra commencer et finir la coupe de l'herbe appelée
" varech, sart ou gouesmon, croissant en mer à l'endroit de leur
" territoire.

" Faisons défenses aux habitans de couper les varechs de nuit et
" hors les temps réglés par la délibération de leur communauté, de les
" cueillir ailleurs que dans l'étendue des côtes de leurs paroisses,
" et de les vendre aux forains, ou porter sur d'autres territoires, à
" peine de cinquante livres d'amende, et de confiscation des chevaux
" et harnois.

" Faisons aussi défenses à tous Seigneurs des Fiefs voisins de la
" mer, de s'approprier aucune portion de rochers où croît le varech,
" d'empêcher leurs vassaux de l'enlever dans le temps que la coupe en
" sera ouverte, et d'en donner la permission à d'autres, à peine de
" concussion.

" Permettons néanmoins à toutes personnes de prendre indifférem-
" ment, en tout temps et en tous lieux, les varechs jettés par le flot
" sur les grèves, et de les transporter où bon leur semblera."

En ces termes, la célèbre Ordonnance de 1681, dans son style marqué de la majesté du Grand Siècle, avec une concision et une plénitude qui lui gardent encore aujourd'hui sa valeur réglementaire, fixe les modalités de la coupe des goémons sur le littoral; par elle, la pourtant lointaine administration de Versailles accorde aux populations maritimes un droit exclusif devant lequel devront s'effacer les prétentions des seigneurs ou des gens de l'intérieur. Mais pourquoi ce privilège? Est-ce seulement, comme l'écrit Valin dans ses commentaires de l'édition de 1760, en vue de les dédommager des effets, désastreux pour l'agriculture, de la proximité de la mer, de l'air salin, des tempêtes d'Ouest? Il est-ce pas plutôt une modeste compensation apportée aux habitants de ces communes riveraines soumis par ailleurs au régime des classes par Colbert pour assurer l'armement des vaisseaux de notre flotte et ainsi astreints à des obligations militaires, très lourdes, qu'ignoraient les gens de l'intérieur? Il n'en reste pas moins que pendant trois siècles, l'exploitation des champs d'algues va permettre, sur le littoral, à la fois, l'extension des cultures maraîchères et la création d'industries locales: dès le XVI^e siècle, la fabrication du verre; au XIX^e siècle, l'extraction de l'iode; enfin, depuis vingt ans, la préparation des alginate.

le monde complexe des algues

Présentons d'abord ces algues. Nous citerons seulement pour mémoire, car elles ont brusquement disparu de nos rivages en 1930, les zostères, graminées à racines qui s'étaient adaptées à la vie aquatique dans les vasières de nos rias bretonnes; elles formaient les champs d'herbiers, riches en chevrettes et en bouquets; fauchées chaque année, elles étaient vendues, après séchage, sous le nom de varech ou de crin végétal. Les véritables algues, elles, sont cryptogames: elles n'ont pas de racines, mais seulement des crampons de fixation et leur couleur varie selon leur habitat. Les algues vertes vivent à partir de la laisse de haute mer; les algues brunes autour de la laisse de basse mer, les fucus légèrement en dessus, les laminaires au-dessous; et enfin, dans les zones plus profonde, les algues rouges.

Certaines algues ont une valeur alimentaire: la laitue de mer est mangée en salade, et le lichen carragahen, ce petit goémon que l'on met à blanchir sur les dunes, servait autrefois à la préparation de notre entremets du jeudi, le pain de goémon, dont nous retrouvons le goût particulier dans certaines crèmes "franco-russes" ou autres; aujourd'hui, ce lichen fait l'objet de transactions importantes, en particulier dans l'archipel de Molène. Les fucus, ces algues brun-verdâtres que l'on trouve dans nos grèves, caractérisées par leurs aérocystes qui leur servent de flotteurs quand monte la mer, entrent aussi dans la préparation des aliments du bétail et de la volaille; mais, riches en potasse et en azote, ils ont surtout été utilisés pour la fumure du sol: ils nous ont donné notre Ceinture Dorée et permis à certaines terres de dunes de produire des plantes à bulbes, depuis l'oignon et l'ail jusqu'au glaïeul et la tulipe ... Enfin, pour l'industrie, les laminaires, les algues brun clair dont les plus précieuses sont les "tali": le "tali moan" aux longs rubans lisses, avec un stipe très court, le "tali pen" dont le stipe, flexible et rugueux, porte le nom de "halhut": vous les connaissez pour les avoir vues étendues sur nos dunes, ce sont elles que recherche l'usine pour la fabrication, après celle de l'iode, des alginates modernes aux usages multiples: excipients des crèmes et fards de beauté, imperméabilisation des terrasses, fabrication de certains papiers, etc ...

Le goémon dominait jusqu'à ces dernières années la vie de nos communes maritimes. Les délibérations du "général" de la paroisse avant la Révolution, les doléances à l'évêque-comte de Léon ont trait uniquement à la récolte des algues et à l'interdiction de vendre à l'extérieur ... Sous la Constituante, une commune envoyait à grands frais une délégation à Versailles pour garder à ses habitants le droit exclusif des algues poussant à l'endroit de son territoire que le chef-lieu de canton voisin contestait depuis de nombreuses années sous le prétexte d'un lointain passé où les deux territoires ne formaient qu'une seule paroisse !...

goémon d'épave et de coupe

Le goémon épave, en vertu de l'Ordonnance, appartenait au premier preneur. Arraché aux fonds de la mer par les tempêtes, et flottant au gré des vents, il se présentait à la côte sous forme d'un bourrelet où se mélangeaient fucus, laminaires et algues rouges ayant perdu une bonne partie de leurs qualités. Ces algues devaient être ensuite triées, les unes pour la culture, les autres pour l'usine, puis séchées, avec quelle difficulté, en ces mois d'hiver ! Cependant, pour éviter que les gens de l'intérieur ne viennent les prendre, les "armoricains" se massaient sur la dune avant même le jour, attendant, à l'extinction du phare le plus proche, le signal des garde-goémoniers ouvrant la récolte. Pour éviter les contestations, les gardes attribuaient à chaque famille présente un secteur de travail proportionnel au nombre de personnes présentes; y compris les enfants, et notre instituteur se désolait, ces jours-là, de voir sa classe presque vide ...

La récolte du goémon de coupe, autorisée seulement pour quelques jours au printemps, était encore plus surveillée. Les fucus étaient très recherchés des Roscovites et nos riverains trouvaient là une source de profits appréciables, surtout après la mise en service de nos chemins de fer départementaux: de Porspoder par le Rufa, des Abers par Plabennec, de Plounéour-Trez par Lesneven, des trains goémoniers partaient vers Saint-Pol. - Aussi le jour de l'ouverture, tous les habitants de la commune se ruèrent vers les grèves, remplissant les mannes et les charrettes qui, à la marée montante, lourdement chargées, monteraient avec peine, à travers les roches et les grèves, par les chemins de sable, jusqu'à la dune d'herbe rase. Là encore, les contestations étaient âpres, et d'autant plus dangereuses que chacun était armé de sa faucille et de son croc; les syndics des gens de mer, les agents de la commune, les garde-goémoniers devaient veiller ...

A Kerlouan, pour éviter de telles disputes, il était d'usage de répartir la grève en autant de lots qu'il y avait de feux dans la paroisse; chaque riverain avait "son champ de grève" en plus de ses champs de terre, vieille coutume qui, d'après "Les Pâiers" de Tanguy Malmanche, serait antérieure à l'Ordonnance elle-même. Des rivalités existaient encore entre communes voisines, pour la possession de telle roche; il fallut, dans bien des cas, l'intervention de l'Administrateur de l'Inscription Maritime et même du Préfet Maritime, comme en 1936, pour fixer sur le domaine maritime une limite complémentaire entre les territoires submergés de Plouneour-Trez et de la nouvelle commune de Brignogan. Des sections importantes de communes riveraines comme Lilia, Portsall, Trézien, ont pu, depuis, former de nouvelles paroisses; mais il y a seulement vingt-cinq ans, il eût été impensable qu'elles fussent érigées en communes: les autres habitants de Ploudalmézeau ou de Plouguerneau y auraient, du coup, perdu leurs droits à la coupe, et cela eût été pour eux une catastrophe !

L'ordonnance de 1681 ne visait que les goémons épaves et les algues de coupe, le décret de 1868 va définir une nouvelle catégorie d'herbes marines, les goémons poussant en mer, dans les zones non découvertes.

Les algues, depuis longtemps, avaient aussi une utilisation industrielle. Dans les résidus de combustion des goémons, un chimiste français avait découvert, en 1811, un corps simple nouveau: l'iode, dont les propriétés allaient bouleverser, pour cent cinquante ans, la thérapeutique. En quelques années, notre littoral se couvrit d'usines, au Conquet, à Lampaul-Plouarzel, à Porspoder, Portsall, l'Aber-Wrac'h, Plouguerneau, Plouescat ... Après quelques tâtonnements, il fut reconnu que les algues les plus riches en iode étaient des laminaires: le *L. flexicaulis* et le *L. cloustonii*, dont les prairies s'étendent au-delà de la basse mer, une forme nouvelle de coupe allait apparaître, à partir de bateaux armés par des marins professionnels.

Les gens du littoral se précipitèrent sur le nouveau métier, il y eut même une inflation de l'Inscription Maritime, dont les charges devenaient moins lourdes, puisque la règle du service militaire obligatoire était désormais imposée à tous les Français, et les avantages considérables, puisqu'elle accordait aux marins à partir de cinquante ans, une pension qui leur laissait le droit de continuer leur métier ... Bien des cultivateurs prirent un rôle, allant à la mer juste assez pour éviter d'être inscrits au registre de la navigation fictive: bien des barques ont pourri au fond des estuaires tout en gagnant la retraite de leurs propriétaires ...

Les vrais goémoniers, eux, suivaient le jusant des grandes marées sur leurs barques non pontées, grées d'un simple foc et d'une grand'voile, et se laissaient porter vers l'Ouest sur les champs de laminaires. Là, voiles amenées, par trois ou quatre mètres de fond, ils sortaient leur "guillotiné", faucille emmanchée à l'extrémité d'une longue perche, et, le genou appuyé sur le plat-bord, ils coupaient l'algue et la ramenaient à bord en gagnant main sur main sur la perche. La barque se remplissait de longs rubans bruns, brillants, et au flot, remontait vers une crique de la côte, et s'échouait, pour décharger directement dans la charrette. Quel étonnement pour les touristes de voir nos bidets bretons entrer sans hésiter dans l'eau et accoster la barque comme un véritable gabier ... Après venait la convée du séchage, sur les dunes, travail volontiers laissé aux femmes, bien que pénible et décevant si le temps n'était pas au beau fixe, et enfin l'incinération... On trouve encore sur les dunes quelques fosses, limitées par des pierres plates, longues de cinq mètres environ, larges de cinquante centimètres; on y brûlait les algues sèches en combustion lente et une fumée âcre, épaisse, lourde, s'en dégageait en se rabattant sur la dune. Nous aimions franchir ce rideau, car cela, disait-on fortifiait les bronches, et les Instructions Nautiques avaient soin d'avertir les navigateurs que dans le chenal du Four, par temps clair, ils risquaient de rencontrer une brume épaisse, due simplement aux fumées des sécheries de goémons ...

L'incinération terminée, le goémonier trouvait au fond du four un agglomérat de cendres compactes, qu'il découpait en cubes: c'était la soude, terme conservé de l'époque de l'industrie du verre, que l'usine traitait directement pour en extraire l'iode ...

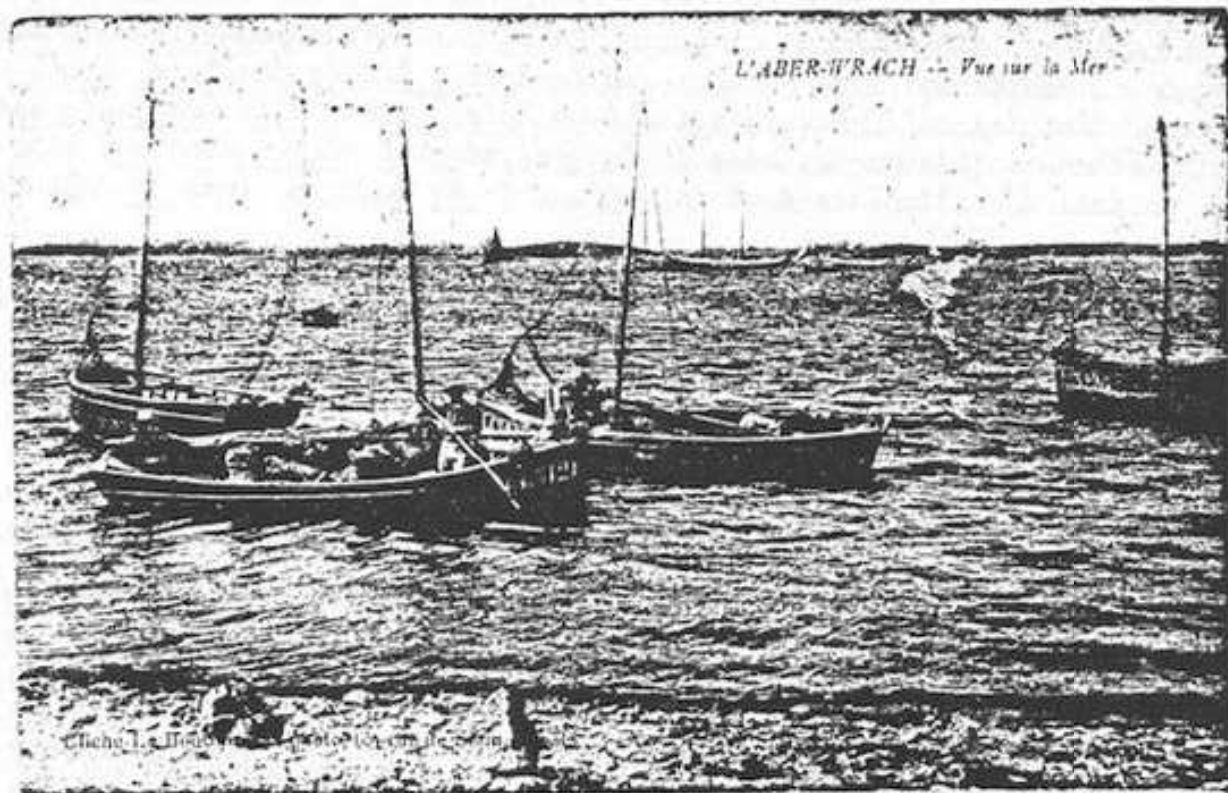
Les champs d'algues du littoral se révélèrent vite insuffisants. Mais une zone d'action, immense, s'offrait à l'activité des goémoniers: l'archipel de Molène, entre le chenal du Four et le passage du Fromveur. La haute île d'Ouessant domine les fonds de cinquante mètres et n'a pas de plateau découvrant; Molène, aux basses eaux d'équinoxe, quadruple sa surface, et il suffirait d'un abaissement du niveau de la mer d'une dizaine de mètres pour qu'apparaisse, aux mêmes époques, une presque île rattachée au Conquet par un étroit pédoncule, dominée par le mamelon de Molène, et englobant Béniquet, Quémérés, Litivy, Triélen, Balanec et Barneac ...

René Georgetin

(Texte paru dans les "Cahiers de L'Iroise" en 1970)

N.D.L.R. - La suite de cet article: "Goémoniers des îles" paraîtra dans le N° 4 des "Cahiers de Landéda" - Edition prévue en fin Décembre 1984)

ANCIENS GOÉMONIERS



Retour au port